



PAT : Vichy Communauté et la SAFER au service des producteurs et de leurs projets de développement

La démarche de Vichy Communauté a débuté en 2014, avec l'approbation de son Plan Climat Energie Territorial et ses 85 actions dont celle engageant le territoire sur la voie des circuits courts en matière d'alimentation... En 2015, la commune de Cusset engage le diagnostic de son Projet Alimentaire Territorial (P.A.T) et la Communauté d'agglomération inscrit à son Projet d'agglomération un volet consacré à l'agriculture durable. Cette volonté fait suite à une étude à l'échelle du Pays Vichy Auvergne (soit 167 communes pour 160 000 habitants), conduite par la Chambre d'agriculture de l'Allier. A partir d'un diagnostic des exploitations agricoles et de l'agroalimentaire, l'étude a mis en évidence les contraintes bien connues du monde agricole, que sont la perte de foncier agricole et la difficulté de transmission, privilégiant le regroupement des terres aux dépens de la diversification. Et trop souvent aux dépens de l'installation de maraîchers et autres productions alimentaires, favorables à un approvisionnement en circuits de proximité, intégrant de possibles intermédiaires dans un rayon au maximum de 80 km (référence pour la viande).

Pour décliner un certain nombre d'actions en cours à l'échelle de l'agglomération et des communes intéressées, pour en lancer de nouvelles, élus, techniciens et professionnels se sont répartis entre quatre groupes de travail thématiques :

- **Installation de producteurs ; diversification des exploitations**
- Communication/promotion ; sensibilisation/éducation
- Restauration collective ; filières ; achat responsable
- Territoires et projets émergents.

Installation de producteurs : diversification des productions.

L'axe 1 du P.A.T. nécessite d'agir en remobilisant des terres agricoles (ou naturelles) en faveur du développement de circuits alimentaires de proximité, par l'installation ou la diversification en maraîchage et/ou en activités de production alimentaire locale de qualité, respectueuses de l'environnement. Cette action territoriale contribuera à ce que tous les acteurs de l'alimentation, en commençant par les producteurs, se réapproprient les moyens de produire, de vendre et de consommer local.

Pour atteindre cet objectif de reconquête d'une agriculture de proximité et de qualité, à travers des filières courtes et en particulier pouvoir massivement approvisionner la restauration collective en produits locaux, Vichy Communauté a souhaité coopérer avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, premier acteur du foncier agricole en France.

Cette convention donnera accès en premier lieu, pour les services de Vichy Communauté, à l'outil Vigifoncier facilitant la veille foncière et pour partie, l'action foncière en matière d'espaces agricoles (ou naturels). De plus, la SAFER ouvre ses services en terme d'assistance dans la conduite de projets de développement local. Cette convention ouvre de nouvelles perspectives à la fois à l'action du Projet Alimentaire Territorial et à la valorisation des terres agricoles : des emplois relocalisés à travers des porteurs de projets, déployant de nouvelles pratiques, c'est une véritable richesse pour l'ensemble de la population.

